



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 900-01**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 13 octobre 2020, le règlement suivant :

900-01 – Règlement modifiant le Règlement 900 décrétant la réalisation de travaux d'aménagement des parcs Hardy et Hamilton ainsi qu'une dépense et un emprunt de 378 000 \$ pour en payer les coûts afin d'augmenter l'emprunt et la dépense d'une somme de 336 000 \$ et portant le total à 714 000 \$ »;

QUE ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 11 décembre 2020;

QU'il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 14 DÉCEMBRE 2020.

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA